Maître d'Ouvrage
CILAOS
38, Rue de Jean Jaurès
44400 REZE
Tel 02 40 84 33 32
Fax 02 40 32 06 09

CILAOS
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
AMENAGEMENTS FONCIERS

SAINT REVEREND

Lotissement "Le Jardin des Passiflores"

LOT n°		
10	Cadastre : Section B n° 2237 15, Impasse des Passiflores Servitude Particulière : ☐ OUI ☒ NON	Surface : 712 m² Surface de plancher : 350 m²

PLAN DE SITUATION

PLAN D'ENSEMBLE

PLAN DE VENTE

Cabinet Christophe SUSSET
Géomètres Experts Associés
26 rue Jacques-Yves Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE S/ YON cedex
Tél : 02.51.37.27.30 - Fax : 02.51.46.05.43
E-mail : accueil@cabinet-susset.fr
Site Internet : http://www.susset.fr

Dossier : L12543
Réalisé le : 27/02/2013
Modifié le : 26/11/2013

PLAN DE LOT

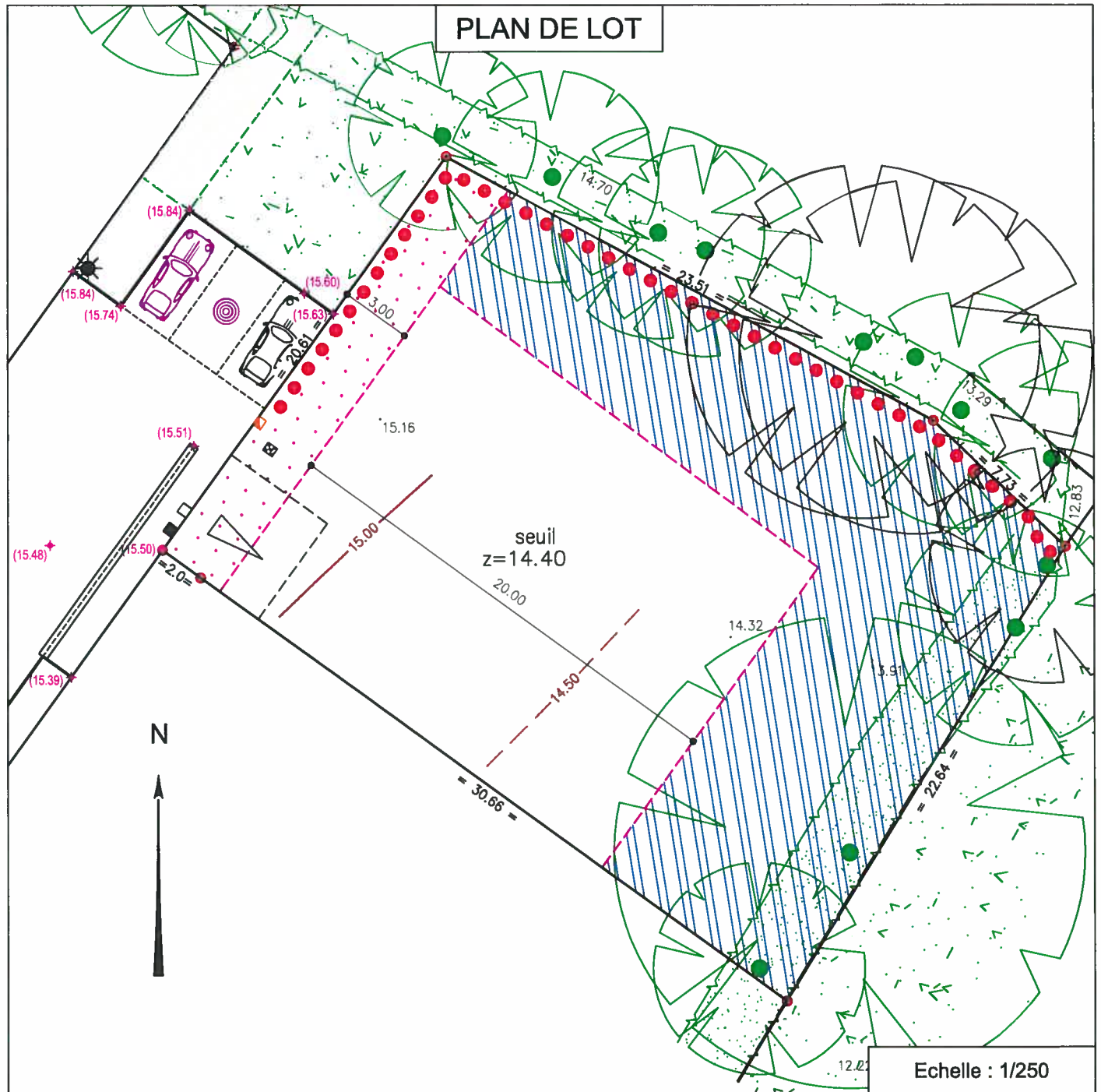

LEGENDE

- Zone non constructible
- Accès automobile privatif interdit
- Zone de protection de la végétation existante (zone limitée aux annexes d'une surface de 12m² maximum ne comportant pas de fondations)
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Arbre tige (emplacement de principe)
- Surface paysagée (engazonnement, massif,...)
- Végétation existante conservée
- seuil z=14.40 — Cote de seuil minimale des constructions

Ouvrages hors sol : (emplacement indicatif)

- 00.00 — cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) — cote projet voirie
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T : 15.60 / rEU : 13.13 — cote tampon du regard EU / cote radier du branchement EU => cotes suivant plan de récolement
- T : 15.60 / rEP : 13.49 — cote tampon du regard EP / cote radier du branchement EP => cotes suivant plan de récolement
- citerneau AEP
- coffret EDF
- candélabre

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).